

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
DU BASSIN D'AURILLAC**

---

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU JEUDI 16 JUILLET 2020**

---

La séance est ouverte à 19 heures, au Centre de Congrès, par M. Jean-Pierre PICARD, Doyen d'âge.

**DÉLIBÉRATION N° 1 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – INSTALLATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET CHOIX DES MODALITÉS DE VOTE POUR DÉSIGNATION DU (DE LA) PRÉSIDENT(E)**

**Rapporteur : M. Jean-Pierre PICARD, Doyen d'Age**

**M. PICARD, Doyen d'Age.**- Je vous propose de commencer cette séance d'installation du Conseil Communautaire. Je vais procéder à l'appel des Élus.

Yves ALEXANDRE : présent

Catherine AMALRIC : présente

Ginette APCHIN : présente

Michel BAISSAC : présent

Jean-François BARRIER : absent, suppléé par Marie-Brigitte CROZAT

Yvette BASTID : présente

Elisa BASTIDE : présente

Patricia BENITO : présente

Bernard BERTHELIER : présent

Hubert BONHOMMET : présent

Vanessa BONNEFOY : présente

Nadine BRUEL : présente

Elise BRUGIERE : présente

Christelle CHASTEL : présente

Michel COSNIER : présent

Philippe COUDERC : présent

Alain COUDON : présent

Thierry CRUEGHE : présent

Charly DELAMAIDE : présent

Géraud DELPUECH : présent

Aurélie DEMOULIN : présente

Jean-Luc DONEYS : présent

Louis ESTEVES : présent

Philippe FABRE : présent

Dominique FABREGUES : présent

Jean-Michel FAUBLADIER : présent

Claudine FLEY : présente

Daniel FLORY : présent

Stéphane FRÉCHOU : présent

Christian FRICOT : présent

Cécile GANE : présente

Nathalie GARDES : présente

Bernadette GINEZ : présente  
 Frédéric GODBARGE : présent  
 Céline ISSIOT : présente  
 Martine JACONY : présente  
 Mireille LABORIE : présente  
 Sylvie LACHAIZE : présente  
 Evelyne LADRAS : présente  
 Isabelle LANTUÉJOUL : présente  
 Dominique LAVIGNE : présente  
 Jean-Luc LENTIER : présent  
 David LOPEZ : présent  
 Philippe MARIOU : présent  
 Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC : présente  
 Angélique MARTINS : présente  
 Pierre MATHONIER : présent  
 Magali MAUREL : présente  
 Philippe MAURS : présent  
 Jean-Antoine MOINS : présent  
 Maryline MONTEILLET : présente  
 Maxime MURATET : présent  
 Christophe PESTRINAUX : présent  
 Jean-Pierre PICARD : présent  
 Christian POULHES : présent  
 Gérard PRADAL : présent  
 Sébastien PRAT : présent  
 Jean-Louis PRAX : présent  
 Jean-François RODIER : présent  
 Valérie RUEDA : présente  
 Stéphane SAUTAREL : présent  
 Guy SENAUD : présent  
 Frédéric SERAGER : présent  
 Nicole SOULENQ-COUSSAIN : présente  
 Jean-Luc TOURLAN : présent  
 Jean-Louis VIDAL : présent  
 Julien VIDALINC : présent  
 Véronique VISY : présente.  
 Je vous déclare donc installés dans votre fonction.

Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs les Élus Communautaires,  
 C'est avec engagement et solennité que j'ouvre ce Conseil Communautaire d'installation.  
 Forte de son inscription territoriale, notre Collectivité s'est dotée d'une solide cohérence d'action, de projet, de structuration basée sur ses compétences, et ce au service de nos citoyens et de leur bassin de vie, le Bassin d'Aurillac.  
 Au fil des mandats, l'exécutif et les élus de notre Collectivité ont sans cesse veillé à l'intérêt communautaire, ont respecté au plus près l'équilibre de notre territoire et la diversité de ses communes membres, ont conservé avec force l'ambition de l'innovation nécessaire à la vie de notre bien commun : la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac.  
 La construction de notre Intercommunalité autour de piliers essentiels tels que le développement économique, l'environnement, la gestion du cycle de l'eau, le tourisme ou les grands équipements a été menée par une gouvernance efficace et de proximité, dans le souci permanent d'une approche intégrée, respectueuse et collaborative avec les autres collectivités territoriales et partenaires du développement local.  
 En tant que Doyen d'âge de cette assemblée animée par ses 68 Élus, je vous souhaite un avenir partagé, serein et ambitieux au service d'un territoire attractif.

Pour l'heure, il me revient d'assurer la présidence de la présente séance d'une part pour le choix des modalités de vote et d'autre part pour l'élection du Président.

Comme vous le savez, les élections du Président, puis des Vice-Présidents se dérouleront à bulletins secrets. Pour chacun de ces scrutins, il est proposé de procéder au moyen du vote électronique. Dans cette perspective, vous avez été dotés, chacun, avant le début de séance, d'un boîtier de vote. Il est néanmoins possible, au choix de l'assemblée délibérante, de procéder via un vote à l'urne.

Dès lors, je vous propose, pour débiter cette séance, un vote à main levée concernant le recours à la procédure de vote électronique.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas.

Le recours au vote électronique pour la désignation du nouvel exécutif de la CABA et les diverses délibérations de ce jour est acté à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous pouvons dès lors poursuivre le déroulement de la séance d'installation.

## **DÉLIBÉRATION N° 2 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – ÉLECTION DU (DE LA) PRÉSIDENT(E)**

**Rapporteur : M. Jean-Pierre PICARD, Doyen d'Age**

**M. PICARD.**- Suite au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, intervenu les 15 mars et 28 juin dernier, il est nécessaire de procéder à l'élection d'un nouveau Président de la Communauté d'Agglomération. Afin de procéder à l'élection à la fois du Président et des Vice-Présidents, il est proposé de désigner :

- en qualité de secrétaire séance, Mme Élisabeth BASTIDE, la plus jeune Conseillère Communautaire ;
- en qualité d'assesseurs Mme Élisabeth BASTIDE et M. Sébastien PRAT, les deux Conseillers Communautaires les plus jeunes.

Avant de procéder à l'élection, je dois vous donner lecture des articles suivants qui s'appliquent bien au cas présent par renvoi de l'article L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (ndrl: il convient de remplacer les termes « maire » par « président » et « conseil municipal » par « conseil communautaire »).

Article L.2122-4 : Le conseil communautaire élit le Président et les Vice-Présidents parmi ses membres au scrutin secret. Nul ne peut être élu Président s'il n'est âgé de 18 ans révolus. Les fonctions de Président sont incompatibles avec l'exercice des fonctions électives suivantes :

- président d'un Conseil Régional ;
- président d'un Conseil Départemental.

Les fonctions de maire sont également incompatibles avec celles de membre de la commission européenne, membre du directoire de la Banque Centrale Européenne et membre du Conseil de la Politique Monétaire de la Banque de France.

Tout maire exerçant une fonction le plaçant dans une situation d'incompatibilité prévue par les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> alinéas cesse de ce fait même d'exercer ses fonctions de maire. En cas de contestation, l'incompatibilité prend effet à compter de la date à laquelle la décision juridictionnelle confirmant l'élection devient définitive.

Article L.2122-5 : Les agents des administrations ayant à connaître de la comptabilité communale, de l'assiette, du recouvrement ou du contrôle de tout impôt et taxe ne peuvent être maires ou adjoints, ni en exercer même temporairement les fonctions dans toutes les communes qui, dans leur département de résidence administrative, sont situées dans le ressort de leur service d'affectation.

La même incompatibilité est opposable dans toutes les communes du département où ils sont affectés au comptable supérieur du Trésor et aux chefs de services départementaux des administrations mentionnées au 1<sup>er</sup> alinéa.

Elle est également opposable dans toutes les communes de la région ou des régions où ils sont affectés aux directeurs régionaux des finances publiques et aux chefs de service régionaux des administrations mentionnées au 1<sup>er</sup> alinéa.

Article L.2122-7 : Le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Article L.2122-8 : La séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du maire est présidée par le plus âgé des membres du conseil municipal. Pour toute élection du maire ou des adjoints, les membres du conseil municipal sont convoqués dans les formes et délais prévus aux articles L.2121-10 à L.2121-12. La convocation contient mention spéciale de l'élection à laquelle il doit être procédé.

Avant cette convocation, il est procédé aux élections qui peuvent être nécessaires lorsque le conseil municipal est incomplet. Si après les élections de nouvelles vacances se produisent, le conseil municipal procède néanmoins à l'élection du maire et des adjoints, à moins qu'il n'ait perdu deux tiers ou plus de ses membres ou compte moins de 5 membres. Toutefois, quand il y a lieu à l'élection d'un seul adjoint, le conseil municipal peut décider, sur proposition du maire, qu'il y sera procédé sans élection complémentaire préalable, sauf dans le cas où le conseil municipal a perdu le tiers ou plus de son effectif légal ou compte moins de 5 membres.

Lorsqu'une vacance du maire ou des adjoints intervient après le 1<sup>er</sup> janvier de l'année qui précède le renouvellement général des conseils municipaux, il n'est procédé aux élections nécessaires avant l'élection du maire ou des adjoints que si le conseil municipal a perdu le tiers ou plus de ses membres ou s'il compte moins de quatre membres.

Après ces quelques rappels législatifs, je dois également vous rappeler les consignes d'organisation du scrutin. Celui-ci a lieu à bulletins secrets tant pour l'élection du Président que pour celle de l'ensemble de l'exécutif et, comme cela vient d'être acté via la délibération précédente, chaque conseiller communautaire est amené à exprimer son vote à l'aide du boîtier de vote électronique qui lui a été remis.

Les conseillers communautaires qui disposent d'un pouvoir se sont vu remettre deux boîtiers de vote. Ils doivent donc voter deux fois (une fois avec chacun).

Il est à noter par ailleurs que le dispositif de vote électronique sera également utilisé pour les délibérations au scrutin public.

Afin que vous puissiez vous familiariser avec cette procédure, je vais laisser la parole quelques instants à Sandra NUGOU, responsable du secrétariat général de la CABA, pour une explication et un test du système de vote électronique. Sandra, je vous laisse la parole.

**Mme NUGOU.**- Bonsoir à tous. Vous avez tous été dotés, au moment de la signature du registre, d'un boîtier de vote électronique. Comme cela a été précisé par M. PICARD, ce boîtier de vote va être utilisé pour l'ensemble des votes de la soirée, donc des votes à la fois à scrutin secret et au scrutin public. Je vous propose de commencer par une démonstration à la fois d'un vote à bulletin secret et ensuite d'un vote à bulletin public.

L'exemple sur lequel nous allons débiter, c'est un vote un bulletin secret sur la question suivante : « Approuvez-vous l'utilisation du vote électronique ? ».

Vous avez tous dans les mains votre petit boîtier.

Dans notre exemple, si on est pour on tape sur la touche 1, si on est contre sur la touche 2 et si on s'abstient sur la touche 3. Jusque-là, ce n'est pas trop compliqué.

Sur le déroulement du vote, c'est le président de séance qui ouvre le vote. A partir du moment où le vote est ouvert, vous pouvez commencer à appuyer sur votre petit boîtier, sachant que vous appuyez sur la touche de votre choix, mais que vous n'avez pas à valider. Vous pouvez changer de vote si vous le souhaitez, sachant que c'est le dernier choix que vous aurez fait au moment de la clôture du vote qui sera pris en compte.

Vous voyez également à l'écran que nous avons des petites billes rouges. Vous aurez remarqué que tous les boîtiers sont numérotés, vous avez donc chacun un boîtier numéroté. Le numéro qui correspond à votre boîtier va passer au vert une fois que votre vote aura été pris en compte. Quand toutes les petites billes rouges sont passées au vert, cela signifie que tout le monde a voté, et là le président de séance peut clore le scrutin et on affiche ensuite les résultats.

Je vous propose un test sur la question : « Approuvez-vous l'utilisation du vote électronique ? »

On appuie sur la touche 1 si on est pour, sur la touche 2 si on est contre et sur la touche 3 en cas d'abstention.

Je vais ouvrir le vote pour les besoins du test. Ensuite, pour le déroulement de la soirée, j'attendrai à chaque fois le signal du président de séance.

J'ouvre le vote. Vous pouvez appuyer sur l'une des touches de votre choix.

(Les conseillères et conseillers communautaires appuient sur une touche de leur boîtier électronique pour voter)

Toutes les billes sont vertes. Tout le monde a voté. Là, je clos le vote et j'ai les résultats immédiatement. On voit tout de suite que nous avons 68 pour, zéro contre et zéro abstention, donc l'unanimité sur cette question-là.

Vous avez une petite fenêtre qui apparaît et qui indique : « effacement des résultats individuels du vote pour cette question ». A chaque fois, pour des votes à bulletins secrets, je répondrai « oui ». Ainsi, le lien entre les boîtiers et le vote est rompu. Cela garantit le caractère secret du scrutin.

Je vous propose de passer à une deuxième question, mais cette fois-ci pour un vote au scrutin public. Cette question est la suivante : « Pensez-vous que l'utilisation du vote électronique nous fasse gagner du temps ? »

Si vous souhaitez répondre « oui » vous tapez 1 ; si vous souhaitez répondre « non » vous tapez 2 ; si vous souhaitez vous abstenir, vous tapez 3.

J'ouvre le vote pour cette question. Les billes rouges apparaissent, vous pouvez voter.

(Les conseillères et conseillers communautaires appuient sur une touche de leur boîtier électronique pour voter)

Tout le monde a voté. Je clos donc le vote.

Je passe au résultat : nous avons 2 abstentions et 66 voix pour, zéro voix contre. Là, comme il s'agit d'un vote à scrutin public, on peut afficher sur la dernière diapositive les noms de tous ceux qui ont voté avec leur choix qui est affiché.

C'est un test. Mais vous voyez que cela fonctionne bien. Là, nous sommes sur du scrutin public.

Tout au long de la soirée, en fonction des types de délibérations, nous serons tantôt au scrutin secret, tantôt au scrutin public. Je vous remercie.

**M. PICARD.**- Merci, Sandra. Je pense que tout le monde a compris, ce n'est pas très compliqué.

Maintenant, nous allons passer aux choses sérieuses.

Le secrétariat général de la CABA, à ce jour, a reçu une seule candidature pour le poste de Président, celle de Pierre MATHONIER.

Y a-t-il d'autres candidats ? ... Je n'en vois pas.

Nous allons donc voter pour l'élection du Président de la CABA.

Je déclare le scrutin ouvert.

(Les conseillères et conseillers communautaires appuient sur une touche de leur boîtier électronique pour voter)

Le scrutin est clos.

Affichez les résultats, Sandra, s'il vous plaît.

Pierre MATHONIER est élu Président de la CABA avec 63 voix pour et 5 abstentions.

(Applaudissements des conseillères et conseillers communautaires)

Monsieur le Président, je vous présente mes compliments et je vous cède volontiers ma place. Je vous adresse tous mes encouragements.

**M. MATHONIER, Président de la CABA.**- Merci, Jean-Pierre.

Chers collègues, c'est avec beaucoup d'émotion que je prononce aujourd'hui ce discours d'investiture et je vous remercie très sincèrement de la confiance que vous m'avez accordée.

Tout d'abord, je tiens à vous féliciter tous pour votre élection. Pour quelques-uns d'entre nous, nous avons vécu certainement la campagne la plus longue de notre histoire.

Aujourd'hui, notre Communauté d'Agglomération voit un renouvellement de près de 50 % de ses maires avec une représentation féminine qui augmente et un rajeunissement de la moyenne d'âge des élus. Sur 68 élus, nous avons 37 nouveaux élus qui composent le Conseil Communautaire ; c'est donc un très fort renouvellement.

Je prends la suite de Michel ROUSSY, et je tiens sincèrement à le remercier pour l'important travail qu'il a accompli, et je crois exprimer l'opinion unanime des maires présents sous le précédent mandat. Nous avons tous été très sensibles au climat de dialogue et de confraternité qu'il a su mettre en place au sein de la Communauté d'Agglomération. Merci, Michel, pour cet état d'esprit, et il nous appartiendra d'être vigilants pour maintenir au sein de cette instance communautaire cette recherche constante du consensus dans la concrétisation des projets.

(Applaudissements des conseillères et conseillers communautaires)

Le travail qui nous attend est immense. La situation particulière de notre territoire, notre démographie mais aussi les conséquences de la crise du Covid-19 vont avoir des répercussions importantes sur l'avenir de notre Communauté. Ces défis entrent pleinement dans le champ de compétences de notre Collectivité.

Nous avons d'abord le défi économique. La crise que va traverser notre tissu économique est inédite et aura des conséquences concrètes sur notre territoire. Les zones d'activités, le Village d'Entreprises, l'accompagnement au plus près des préoccupations des chefs d'entreprise sont plus que jamais nécessaires. Ils requerront du pragmatisme, mais aussi de l'imagination et de l'ingénierie pour accompagner nos entreprises efficacement dans la tourmente que nous allons traverser.

Le soutien à la ligne aérienne comme à tous les moyens de désenclavement est absolument nécessaire pour permettre le maintien du dynamisme de nos entreprises locales. La CABA poursuivra son engagement très important au profit de cet outil vital de désenclavement.

Deuxième défi : le développement durable. Ce défi ne doit pas être conçu comme une contrainte, mais au contraire c'est une opportunité et une nécessité pour un développement de notre territoire en accord avec le cadre naturel et préservé de la communauté d'agglomération.

Le développement des énergies renouvelables, une alimentation de qualité, la réduction des déchets sont autant de chantiers qui inscriront notre territoire dans une démarche écologiquement responsable.

Le troisième défi est l'attractivité de notre territoire, et j'insiste sur la mention spéciale pour le tourisme. Au-delà des équipements touristiques structurants répartis sur le territoire, il nous faut créer une identité géographique permettant de souligner l'originalité mais aussi la diversité et la richesse de notre bassin de vie.

Un nouveau pôle d'attractivité mixant culture, activité économique et mise en valeur de notre espace naturel devra être étudié. Il permettra de connecter toutes les structures existantes sur notre département. Ce défi est essentiel pour promouvoir une activité touristique qui reste trop faible pour générer un flux constant d'activité et ainsi créer des emplois durables dans ce secteur essentiel.

Quatrième défi : le transport. Une réflexion doit être menée pour optimiser l'utilisation en étoile du Pôle Intermodal, afin de diminuer la pression routière et fournir à tous nos habitants une solution collective de transport.

Voilà rapidement présentés les grands axes sur lesquels il nous faudra travailler. Bien sûr, cet inventaire n'est pas complet. Bien sûr, des sujets très importants n'ont pas été évoqués et je tiens à m'en excuser ; je pense aux travaux du cycle de l'eau, à l'urbanisme, à l'habitat, à la téléphonie, au réseau numérique, à la culture, à l'enseignement supérieur, autant de sujets essentiels pour le confort et la qualité de vie de nos habitants et qui font partie bien évidemment des missions de la Communauté d'Agglomération sur lesquelles nous travaillerons tous ensemble.

Pour réaliser ces actions, je sais que je pourrai m'appuyer sur un Bureau Communautaire déterminé à faire aboutir au mieux l'intérêt collectif. Dans un environnement financier très contraint, le déroulement du programme se réalisera et s'inscrira dans un cadre global de développement de notre territoire. Je sais que nous pourrons aussi nous appuyer sur des services avec des agents compétents, soucieux de la qualité du service public et des services à tous les publics, ainsi qu'une équipe de direction proche des élus pour nous accompagner dans nos tâches quotidiennes.

Au-delà des contraintes et des défis qu'il va nous falloir relever, je suis convaincu que notre projet devra donner une identité à notre territoire englobant chacune de nos communes. Là, tous les Élus de toutes les communes seront les ambassadeurs de cette mission. Cette identité est aujourd'hui essentielle si nous voulons à la fois satisfaire nos habitants et être lisibles pour les personnes extérieures, qu'elles soient touristes, entrepreneurs ou simples visiteurs. C'est un défi passionnant et exaltant que nous devons tous ensemble relever, quelle que soit la taille de notre commune.

Notre territoire ne pourra se développer que sur un projet harmonieux qui respecte chaque commune dans son identité et son histoire, mais qui associe chaque entité dans un projet ambitieux, entraînant un développement équilibré de tout le territoire.

L'intérêt communautaire sera le dénominateur commun et le fil conducteur de notre action. Il permettra de poursuivre la construction de notre Intercommunalité avec sérénité et responsabilité.

Cet engagement, nous devons le concevoir comme un pacte au profit de tous nos habitants, avec le souci constant des générations futures.

A toutes et à tous, Élus communautaires, je vous souhaite beaucoup de courage et que ce mandat soit source d'épanouissement pour chacun. Merci.

(Applaudissements des conseillères et conseillers communautaires)

### **DÉLIBÉRATION N° 3 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – FIXATION DU NOMBRE DE VICE-PRÉSIDENT(E)S**

**Rapporteur : M. Pierre MATHONIER**

**M. LE PRÉSIDENT.-** Je vais poursuivre l'ordre du jour avec la fixation du nombre de Vice-Présidents. Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit une règle de calcul pour le nombre de Vice-Présidents. Nous avons la possibilité d'en désigner un effectif maximum de 14 Vice-Présidents. Je vous propose d'en désigner 13. Nous pouvons procéder au vote électronique sur ce point.

Je déclare le scrutin (public) ouvert.

(Les conseillères et conseillers communautaires appuient sur une touche de leur boîtier électronique pour voter)

Le scrutin est clos.

Je vous indique le résultat du vote : 67 voix pour et 1 abstention.

La délibération n° 3 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Nous allons passer maintenant à l'élection du Premier Vice-Président.

**Mme LACHAIZE.-** Monsieur le Président, puis-je prendre la parole ?

**M. LE PRÉSIDENT.-** Oui, bien sûr.

**Mme LACHAIZE.-** Merci. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Élus, chers Collègues, si les représentants de la minorité de la Ville d'Aurillac qui représentent plus de 3 000 électeurs regrettent que notre demande d'intégrer l'exécutif de la CABA n'ait pas été entendue, nous prenons acte de l'ouverture dont vous voulez faire preuve en proposant de confier à l'un d'entre nous la présidence de la commission des finances. Nous vous proposerons M. SAUTAREL.

Chers collègues, dans un souci de privilégier l'intérêt communautaire et avec la volonté affichée de travailler ensemble de manière constructive avec les élus de toutes les communes, tout en restant vigilants quant aux nouveaux équilibres à construire, nous voterons, au-delà des sensibilités politiques, pour chacun des Vice-Présidents que vous nous proposez.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Merci, Madame LACHAIZE. Excusez-moi, j'ai oublié de demander, à l'issue de mon intervention, si d'autres personnes voulaient prendre la parole. Non, pas d'autres interventions.

### **DÉLIBÉRATION N° 4 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – ÉLECTION DU PREMIER VICE-PRÉSIDENT**

**Rapporteur : M. Pierre MATHONIER**

**M. LE PRÉSIDENT.-** Nous allons donc passer à l'élection du Premier Vice-Président. Au poste de Premier Vice-Président, je vous propose Christian POULHES qui aura en charge l'administration générale, les finances et la contractualisation financière.

Y a-t-il d'autres candidatures pour ce poste de Premier Vice-Président ? Non.

Je mets donc ma proposition au vote.

Je déclare le scrutin (secret) ouvert.

(Les conseillères et conseillers communautaires appuient sur une touche de leur boîtier électronique pour voter)

Je déclare le scrutin clos.

Résultat du vote : Christian POULHES est élu Premier Vice-Président avec 65 voix pour et

3 abstentions. Félicitations.  
(Applaudissements des conseillères et conseillers communautaires)

### **DÉLIBÉRATION N° 5 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – ÉLECTION DE LA DEUXIÈME VICE-PRÉSIDENTE**

**Rapporteur : M. Pierre MATHONIER**

**M. LE PRÉSIDENT.-** Pour le poste de Deuxième Vice-Présidente, je propose Magali MAUREL qui sera en charge du développement touristique et de la médiathèque communautaire.

Y a-t-il d'autres candidats pour ce poste de Deuxième Vice-Présidente ? Non.

Je vous présente donc Magali MAUREL pour ce poste de Deuxième Vice-Présidente, et elle sera en charge du développement touristique et de la médiathèque communautaire.

Je déclare le vote (secret) ouvert.

(Les conseillères et conseillers communautaires appuient sur une touche de leur boîtier électronique pour voter)

Je déclare le scrutin clos.

Résultat du vote : Magali MAUREL est élue Deuxième Vice-Présidente avec 65 voix pour et 3 abstentions. Félicitations à Magali.

(Applaudissements des conseillères et conseillers communautaires)

### **DÉLIBÉRATION N° 6 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – ÉLECTION DU TROISIÈME VICE-PRÉSIDENT**

**Rapporteur : M. Pierre MATHONIER**

**M. LE PRÉSIDENT.-** Pour le poste de Troisième Vice-Président, en charge du développement durable, je vous propose Stéphane FRÉCHOU.

Y a-t-il d'autres candidats ? Non.

Je vous propose que nous procédions au vote. Je déclare le scrutin (secret) ouvert.

(Les conseillères et conseillers communautaires appuient sur une touche de leur boîtier électronique pour voter)

Je déclare le scrutin clos.

Résultat du vote : Stéphane FRÉCHOU est élu Troisième Vice-Président avec 62 voix pour et 6 abstentions. Félicitations.

(Applaudissements des conseillères et conseillers communautaires)

### **DÉLIBÉRATION N° 7 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – ÉLECTION DE LA QUATRIÈME VICE-PRÉSIDENTE**

**Rapporteur : M. Pierre MATHONIER**

**M. LE PRÉSIDENT.-** Pour le poste de Quatrième Vice-Présidente en charge des ressources humaines, je vous propose Bernadette GINEZ.

Y a-t-il d'autres candidats ? Non.

Je vous propose de procéder à l'élection. Je déclare le scrutin (secret) ouvert.

(Les conseillères et conseillers communautaires appuient sur une touche de leur boîtier électronique pour voter)

Je déclare le scrutin clos.

Résultat du vote : Bernadette GINEZ est élue Quatrième Vice-Présidente avec 65 voix pour et 3 abstentions. Félicitations.

(Applaudissements des conseillères et conseillers communautaires)

**DÉLIBÉRATION N° 8 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – ÉLECTION DU CINQUIÈME VICE-PRÉSIDENT**

**Rapporteur : M. Pierre MATHONIER**

**M. LE PRÉSIDENT.-** Pour le poste de Cinquième Vice-Président en charge du développement communal, je vous propose Jean-Luc LENTIER.

Y a-t-il d'autres candidats pour ce poste de Vice-Président ? Pas d'autres candidats.

Nous pouvons passer au vote. Je déclare le scrutin (secret) ouvert.

(Les conseillères et conseillers communautaires appuient sur une touche de leur boîtier électronique pour voter)

Je déclare le scrutin clos.

Résultat du vote : M. Jean-Luc LENTIER est élu Cinquième Vice-Président avec 66 voix pour et 2 abstentions. Félicitations.

(Applaudissements des conseillères et conseillers communautaires)

**DÉLIBÉRATION N° 9 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – ÉLECTION DE LA SIXIÈME VICE-PRÉSIDENTE**

**Rapporteur : M. Pierre MATHONIER**

**M. LE PRÉSIDENT.-** Pour le poste de Sixième Vice-Présidente en charge des zones d'activités économiques et de la plate-forme aéroportuaire, je vous propose Isabelle LANTUÉJOUL.

Y a-t-il d'autres candidats ? Non.

Nous procédons au vote. Le scrutin (secret) est ouvert.

(Les conseillères et conseillers communautaires appuient sur une touche de leur boîtier électronique pour voter)

Je déclare le scrutin clos.

Résultat du vote : Mme Isabelle LANTUÉJOUL est élue Sixième Vice-Présidente avec 65 voix pour et 3 abstentions. Félicitations.

(Applaudissements des conseillères et conseillers communautaires)

**DÉLIBÉRATION N° 10 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – ÉLECTION DU SEPTIÈME VICE-PRÉSIDENT**

**Rapporteur : M. Pierre MATHONIER**

**M. LE PRÉSIDENT.-** Pour le poste de Septième Vice-Président en charge du grand cycle de l'eau et des gens du voyage, je vous propose Gérard PRADAL.

Y a-t-il d'autres candidats ? Non.

Nous procédons au vote. Je déclare le scrutin (secret) ouvert.

(Les conseillères et conseillers communautaires appuient sur une touche de leur boîtier électronique pour voter)

Je déclare le scrutin clos.

Résultat du vote : M. Gérard PRADAL est élu Septième Vice-Président avec 64 voix pour et 4 abstentions. Félicitations.

(Applaudissements des conseillères et conseillers communautaires)

**DÉLIBÉRATION N° 11 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – ÉLECTION DE LA HUITIÈME VICE-PRÉSIDENTE**

**Rapporteur : M. Pierre MATHONIER**

**M. LE PRÉSIDENT.-** Pour le poste de Huitième Vice-Présidente qui sera en charge de l'habitat et de la politique de la ville, je vous propose Angélique MARTINS.

Y a-t-il d'autres candidats sur ce poste ? Non.

Nous passons au vote. Je déclare le scrutin (secret) ouvert.

(Les conseillères et conseillers communautaires appuient sur une touche de leur boîtier électronique pour voter)

Je déclare le scrutin clos.

Résultat du vote : Mme Angélique MARTINS est élue Huitième Vice-Présidente avec 65 voix pour et 3 abstentions. Félicitations.

(Applaudissements des conseillères et conseillers communautaires)

**DÉLIBÉRATION N° 12 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – ÉLECTION DU NEUVIÈME VICE-PRÉSIDENT**

**Rapporteur : M. Pierre MATHONIER**

**M. LE PRÉSIDENT.-** Pour le poste de Neuvième Vice-Président en charge du transport urbain et des mobilités, je propose Sébastien PRAT.

Y a-t-il d'autres candidats sur ce poste de Vice-Président ? Non.

Nous procédons au vote. Je déclare le scrutin (secret) ouvert.

(Les conseillères et conseillers communautaires appuient sur une touche de leur boîtier électronique pour voter)

Je déclare le scrutin clos.

Résultat du vote : M. Sébastien PRAT est élu Neuvième Vice-Président avec 62 voix pour et 6 abstentions. Félicitations.

(Applaudissements des conseillères et conseillers communautaires)

**DÉLIBÉRATION N° 13 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – ÉLECTION DE LA DIXIÈME VICE-PRÉSIDENTE**

**Rapporteur : M. Pierre MATHONIER**

**M. LE PRÉSIDENT.-** Au poste de Dixième Vice-Présidente en charge des nouvelles techniques d'information et de communication, je propose Nathalie GARDES.

Y a-t-il d'autres candidats ? Non.

Nous passons au vote. Je déclare le scrutin (secret) ouvert.

(Les conseillères et conseillers communautaires appuient sur une touche de leur boîtier électronique pour voter)

Je déclare le scrutin clos.

Résultat du vote : Mme Nathalie GARDES est élue Dixième Vice-Présidente avec 65 voix pour et 3 abstentions. Félicitations.

(Applaudissements des conseillères et conseillers communautaires)

**DÉLIBÉRATION N° 14 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – ÉLECTION DU ONZIÈME VICE-PRÉSIDENT**

**Rapporteur : M. Pierre MATHONIER**

**M. LE PRÉSIDENT.-** Au poste de Onzième Vice-Président en charge de l'urbanisme et du PLUi, je vous propose Alain COUDON. Y a-t-il d'autres candidats pour ce poste ? Non.

Nous passons au vote. Je déclare le scrutin (secret) ouvert.

(Les conseillères et conseillers communautaires appuient sur une touche de leur boîtier électronique pour voter)

Je déclare le scrutin clos.

Résultat du vote : Je déclare Alain COUDON élu Onzième Vice-Président avec 64 voix pour et 4 abstentions. Félicitations.

(Applaudissements des conseillères et conseillers communautaires)

### **DÉLIBÉRATION N° 15 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – ÉLECTION DE LA DOUZIÈME VICE-PRÉSIDENTE**

**Rapporteur : M. Pierre MATHONIER**

**M. LE PRÉSIDENT.**- Au poste de Douzième Vice-Présidente en charge des équipements touristiques, je propose Maryline MONTEILLET.

Y a-t-il d'autres candidats ? Non.

Nous passons au vote. Je déclare le scrutin (secret) ouvert.

(Les conseillères et conseillers communautaires appuient sur une touche de leur boîtier électronique pour voter)

Je déclare le scrutin clos.

Résultat du vote : Mme Maryline MONTEILLET est élue Douzième Vice-Présidente avec 66 voix pour et 2 abstentions. Félicitations.

(Applaudissements des conseillères et conseillers communautaires)

### **DÉLIBÉRATION N° 16 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – ÉLECTION DU TREIZIÈME VICE-PRÉSIDENT**

**Rapporteur : M. Pierre MATHONIER**

**M. LE PRÉSIDENT.**- Au poste de Treizième Vice-Président en charge des équipements et animations sportives, je propose Charly DELAMAIDE.

Y a-t-il d'autres candidats ? Non.

Nous passons au vote. Je déclare le scrutin (secret) ouvert.

(Les conseillères et conseillers communautaires appuient sur une touche de leur boîtier électronique pour voter)

Je déclare le scrutin clos.

Résultat du vote : M. Charly DELAMAIDE est élu Treizième Vice-Président avec 59 voix pour et 9 abstentions. Félicitations.

(Applaudissements des conseillères et conseillers communautaires)

Comme vous pouvez le constater, nous avons 13 vice-présidents, dont 6 femmes et 7 hommes. Nous avons atteint la parité. C'est la première fois que nous aurons en Bureau Communautaire une telle représentation féminine. Félicitations, Mesdames. Nous sommes très heureux de partager avec vous ces responsabilités.

(Applaudissements des conseillères et conseillers communautaires)

### **DÉLIBÉRATION N° 17 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – CHARTE DE L'ÉLU LOCAL**

**Rapporteur : M. Pierre MATHONIER**

**M. LE PRÉSIDENT.**- Je vais poursuivre avec la délibération n° 17. Ce n'est peut-être pas une délibération. C'est une lecture que je dois faire de la Charte de l'Élu Local. C'est obligatoire de la lire in extenso. Elle n'est pas très longue.

- « 1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions. »

Il n'y a pas de vote. Vous me donnez acte simplement de la lecture de cette charte.  
Le Conseil Communautaire prend acte de la délibération n° 17.

## **DÉLIBÉRATION N° 18 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – COMPOSITION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**Rapporteur : M. Pierre MATHONIER**

**M. LE PRÉSIDENT.**- Je vous présente la délibération n° 18 relative à la composition du Bureau Communautaire.

Le Bureau Communautaire est composé du Président et des Vice-Présidents et Vice-Présidentes qui ont, seuls, voix délibérative.

Cependant, afin d'assurer un large partage de la gouvernance de la Communauté d'Agglomération avec l'ensemble des communes qui la composent et de permettre aux élus ayant en charge des responsabilités particulières de participer aux débats, il est proposé que les réunions du Bureau soient également ouvertes :

- aux Conseillers(ères) Délégué(e)s qui peuvent y assister sur demande du Président ;
- au premier élu communautaire titulaire (le maire en général) selon l'ordre du tableau de chacune des communes membres, qui ne serait pas déjà représentée par un vice-président ou une vice-présidente. Ce conseiller communautaire peut être ponctuellement représenté par un autre élu communautaire relevant de la même commune ou, pour les communes n'ayant qu'un délégué ou une déléguée, par le suppléant ou la suppléante.

Nous maintenons les règles existantes. Simplement, nous augmentons la possibilité, pour les communes qui n'ont qu'un seul représentant, d'avoir un deuxième représentant, voire un autre représentant qui pourrait être habilité. Cela donne un peu plus de souplesse pour les communes qui n'ont qu'un représentant.

Je vous propose d'adopter cette délibération, sauf s'il y a des observations ou des prises de parole sur cette question ? Non. Nous pouvons utiliser le vote électronique.

Je déclare le scrutin (public) ouvert.

(Les conseillères et conseillers communautaires appuient sur une touche de leur boîtier électronique pour voter)

Je déclare le scrutin clos.

Nous pouvons voir le résultat.

La délibération n° 18 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés avec 67 voix pour et une abstention.

**DÉLIBÉRATION N° 19 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – FONCTIONNEMENT DE LA CABA – DÉLÉGATION DU CONSEIL AU BUREAU ET AU PRÉSIDENT – AUTORISATION DE SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE DU PRÉSIDENT AU PROFIT DES MEMBRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE OU DES RESPONSABLES DE SERVICE**

**Rapporteur : M. Pierre MATHONIER**

**M. LE PRÉSIDENT.**- La délibération n° 19 concerne les délégations du Conseil au Bureau et au Président et l'autorisation de subdélégation de signature du Président au profit des membres de la Direction Générale ou des responsables de service.

C'est une délibération qui fait la liste de ce qui est délégué par l'Assemblée Communautaire au Bureau Communautaire ou au Président. Nous avons repris et réactualisé les précédentes délégations.

Y a-t-il des questions ou des observations sur ce document qui fixe les modalités de délégations un peu différentes de celles que nous avons dans les communes ? Pas de questions, ni d'observations.

Je mets cette délibération au vote.

Je déclare le scrutin (public) ouvert.

(Les conseillères et conseillers communautaires appuient sur une touche de leur boîtier électronique pour voter)

Je déclare le scrutin clos.

Nous pouvons voir le résultat du vote.

La délibération n° 19 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés avec 67 voix pour et 1 abstention.

**DÉLIBÉRATION N° 20 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – DÉSIGNATION DES COMMISSIONS DE TRAVAIL DU CONSEIL**

**Rapporteur : M. Pierre MATHONIER**

**M. LE PRÉSIDENT.**- La délibération n° 20 porte sur la désignation des commissions de travail du Conseil. Ce que nous vous proposons, c'est de créer 7 commissions de travail. Tous les Élus communautaires peuvent s'inscrire aux commissions.

La première commission sera la Commission Ressources, qui reprendra l'administration générale, le personnel, les finances et la contractualisation.

La deuxième commission sera la Commission Grand Cycle de l'Eau qui portera sur l'eau potable, l'assainissement collectif, l'assainissement non collectif, le pluvial, la GEMAPI.

La troisième commission, c'est la Commission Environnement et Développement Durable, qui reprend les déchets, le recyclage des déchets, le développement durable, l'énergie, l'air, le climat et la Plantelière notamment.

La quatrième commission, c'est la Commission Mobilités et Transports Urbains, qui englobe le transport urbain, le transport périurbain, le transport scolaire et les mobilités douces.

La cinquième commission, c'est la Commission Aménagement et Développement Économique, qui reprend les ZAE, l'action économique et l'aéroport notamment.

La sixième commission, c'est la Commission Vie et Animation Locale, qui englobe le tourisme, les grands équipements, la culture et l'enseignement supérieur.

La septième commission, c'est la Commission Aménagement du territoire communautaire, où seront évoqués les sujets touchant au PLUi, l'ADS, les dossiers d'aménagement, le suivi du SCoT, le NPNRU, les OPAH, la politique de la ville, le PLIE et les gens du voyage notamment.

Y a-t-il des observations ou des questions sur ces commissions ? Non. Je mets donc cette délibération au vote.

Je déclare le scrutin (public) ouvert.

(Les conseillères et conseillers communautaires appuient sur une touche de leur boîtier électronique pour voter)

Je déclare le scrutin clos.

Nous pouvons voir le résultat du vote.

La délibération n° 20 est adoptée à l'unanimité avec 68 voix pour.

## **DÉLIBÉRATION N° 21 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – CRÉATION ET COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET DE LA COMMISSION SPÉCIALISÉE DES MARCHÉS**

**Rapporteur : M. Pierre MATHONIER**

**M. LE PRÉSIDENT.**- La délibération n° 21 porte sur la création et la composition de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission Spécialisée des Marchés. Je dois pouvoir vous proposer une liste complète de noms.

Pour la Commission d'Appel d'Offres et la Commission Spécialisée des Marchés, je vous propose :

En titulaires :

- Christian POULHES
- Alain COUDON
- Bernadette GINEZ
- Isabelle LANTUÉJOUL
- Jean-Luc LENTIER

En suppléants :

- Catherine AMALRIC
- Guy SENAUD
- Jean-François RODIER
- Christian FRICOT
- Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC

Je vous propose de procéder au vote, sauf s'il y a une autre liste ? Pas d'autres listes.

Je déclare le scrutin (secret) ouvert.

(Les conseillères et conseillers communautaires appuient sur une touche de leur boîtier électronique pour voter)

Je déclare le scrutin clos.

Nous pouvons voir le résultat.

La délibération n° 21 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés avec 66 voix pour et 2 abstentions.

**DÉLIBÉRATION N° 22 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – CRÉATION ET COMPOSITION DE LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC**

**Rapporteur : M. Pierre MATHONIER**

**M. LE PRÉSIDENT.**- La délibération n° 22 porte sur la création et la composition de la Commission de Délégation de Service Public. Les membres proposés pour siéger à cette commission sont les mêmes que ceux qui siégeront à la Commission Spécialisée des Marchés et à la Commission d'Appel d'Offres.

Nous vous proposons :

En titulaires :

- Christian POULHES
- Alain COUDON
- Bernadette GINEZ
- Isabelle LANTUÉJOUL
- Jean-Luc LENTIER

En suppléants :

- Catherine AMALRIC
- Guy SENAUD
- Jean-François RODIER
- Christian FRICOT
- Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC

Y a-t-il une autre liste proposée ? Non. Nous pouvons passer au vote.

Je déclare le vote ouvert (scrutin secret).

(Les conseillères et conseillers communautaires appuient sur une touche de leur boîtier électronique pour voter)

Je déclare le scrutin clos.

Nous pouvons voir le résultat du vote.

La délibération n° 22 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés avec 65 voix pour et 3 abstentions.

**DÉLIBÉRATION N° 23 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – SOCIÉTÉ ANONYME PUBLIQUE LOCALE « AURILLAC DÉVELOPPEMENT » – DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANT(E)S PERMANENT(E)S AU CONSEIL ET DU (DE LA) REPRÉSENTANT(E) PERMANENT(E) AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES**

**Rapporteur : M. Pierre MATHONIER**

**M. LE PRÉSIDENT.**- La délibération n° 23 porte sur la désignation des représentants de la CABA à la Société Anonyme Publique Locale « Aurillac Développement ».

Pour siéger en tant qu'administrateurs à la SPL « Aurillac Développement », nous vous proposons :

- Charly DELAMAIDE
- Gérard PRADAL
- Patricia BENITO
- Nathalie GARDES
- Jean-Antoine MOINS.

La Ville d'Aurillac proposera deux administrateurs supplémentaires : moi-même et Frédéric SERAGER. Mais, là, nous ne votons que pour ceux de la CABA ;

Pour siéger à l'Assemblée Générale de la SPL « Aurillac Développement », nous vous proposons :

- En titulaire : Charly DELAMAIDE
- En suppléante : Patricia BENITO.

Y a-t-il des propositions différentes d'autres administrateurs ? Non. Je vais donc mettre la proposition que je viens de vous faire aux voix.

Je déclare le scrutin (public) ouvert.

(Les conseillères et conseillers communautaires appuient sur une touche de leur boîtier électronique pour voter)

Je déclare le scrutin clos.

Nous pouvons voir le résultat.

La délibération n° 23 est adoptée à la majorité, avec 66 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.

**DÉLIBÉRATION N° 24 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – SOCIÉTÉ ANONYME PUBLIQUE LOCALE « STABUS » – DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANT(E)S PERMANENT(E)S AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU (DE LA) REPRÉSENTANT(E) PERMANENT(E) AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES**

**Rapporteur : M. Pierre MATHONIER**

**M. LE PRÉSIDENT.**- La délibération n° 24 porte sur la désignation des représentants de la CABA à la SPL « STABUS ».

Je propose comme administrateurs au Conseil d'Administration de la STABUS :

- Sébastien PRAT
- Louis ESTEVES
- Jean-François BARRIER
- Jean-François RODIER
- Isabelle LANTUÉJOUL
- Mireille LABORIE
- Michel BAISSAC
- Jean-Luc LENTIER.

La Ville d'Aurillac présentera deux administrateurs complémentaires au titre de la représentation de la Ville.

Je vous propose pour siéger aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires :

- En titulaire : Sébastien PRAT
- En suppléant : Jean-François BARRIER.

Y a-t-il d'autres candidats aux postes d'administrateurs ? Non. Je mets donc cette résolution au vote.

Je déclare le scrutin (public) ouvert.

(Les conseillères et conseillers communautaires appuient sur une touche de leur boîtier électronique pour voter)

Je déclare le scrutin clos.

Nous pouvons voir le résultat.

La délibération n° 24 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés avec 66 voix pour et 2 abstentions.

**DÉLIBÉRATION N° 25 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – SEM SEBA 15 (SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE D'AMÉNAGEMENT ET DE CONSTRUCTION DU BASSIN D'AURILLAC) – DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANT(E)S PERMANENT(E)S AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU (DE LA) REPRÉSENTANT(E) PERMANENT(E) AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES**

**Rapporteur : M. Pierre MATHONIER**

**M. LE PRÉSIDENT.**- La délibération n° 25 porte sur la désignation des représentants de la CABA à la SEM SEBA 15.

Pour siéger en tant qu'administrateurs à la SEBA 15, je vous propose :

- Christophe PESTRINAUX
- Isabelle LANTUÉJOUL
- Bernadette GINEZ

Pour siéger aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires, je vous propose :

- En titulaire : Christophe PESTRINAUX
- En suppléante : Isabelle LANTUÉJOUL.

Y a-t-il d'autres candidats pour la SEBA aux postes d'administrateurs ? Non.

Je déclare le scrutin (public) ouvert.

(Les conseillères et conseillers communautaires appuient sur une touche de leur boîtier électronique pour voter)

Je déclare le vote clos.

Nous pouvons voir le résultat du vote.

La délibération n° 25 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés avec 65 voix pour et 3 abstentions.

**DÉLIBÉRATION N° 26 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANT(E)S DE LA CABA AU SYNDICAT MIXTE DU SCoT DU BASSIN D'AURILLAC, DU CARLADÈS ET DE LA CHÂTAIGNERAIE**

**Rapporteur : M. Pierre MATHONIER**

**M. LE PRÉSIDENT.**- La délibération n° 26 concerne la désignation des représentants de la CABA au SCoT du Bassin d'Aurillac, du Carladès et de la Châtaigneraie. Nous allons devoir voter pour chaque représentant, un par un.

Là, nous avons pu mettre, puisqu'il y avait 27 places, tous les maires. Simplement, les 18 premiers vont être titulaires et les 9 suivants seront suppléants.

Nous allons voter au scrutin secret pour ces 27 représentants un par un. Soyez concentrés.

1<sup>ère</sup> déléguée titulaire : Isabelle LANTUÉJOUL

Je déclare le vote ouvert.

(Les conseillères et conseillers communautaires appuient sur une touche de leur boîtier électronique pour voter)

Je déclare le vote clos.

Résultat du vote : Mme Isabelle LANTUÉJOUL est élue avec 66 voix pour et 2 abstentions.

2<sup>ème</sup> délégué titulaire : Pierre MATHONIER

Je déclare le vote ouvert.

(Les conseillères et conseillers communautaires appuient sur une touche de leur boîtier électronique pour voter)

Je déclare le vote clos.

Résultat du vote : M. Pierre MATHONIER est élu avec 66 voix pour et 2 abstentions.

3<sup>ème</sup> délégué titulaire : Yves ALEXANDRE

Je déclare le vote ouvert.

(Les conseillères et conseillers communautaires appuient sur une touche de leur boîtier électronique pour voter)

Je déclare le vote clos.

Résultat du vote : M. Yves ALEXANDRE est élu avec 66 voix pour et 2 abstentions.

4<sup>ème</sup> délégué titulaire : Frédéric GODBARGE

Je déclare le vote ouvert.

(Les conseillères et conseillers communautaires appuient sur une touche de leur boîtier électronique pour voter)

Je déclare le vote clos.

Résultat du vote : M. Frédéric GODBARGE est élu avec 65 voix pour et 3 abstentions.

5<sup>ème</sup> délégué titulaire : Jean-François RODIER

Je déclare le vote ouvert.

(Les conseillères et conseillers communautaires appuient sur une touche de leur boîtier électronique pour voter)

Je déclare le vote clos.

Résultat du vote : M. Jean-François RODIER est élu avec 66 voix pour et 2 abstentions.

6<sup>ème</sup> délégué titulaire : Gérard PRADAL

Je déclare le vote ouvert.

(Les conseillères et conseillers communautaires appuient sur une touche de leur boîtier électronique pour voter)

Je déclare le vote clos.

Résultat du vote : M. Gérard PRADAL est élu avec 66 voix pour et 2 abstentions.

7<sup>ème</sup> déléguée titulaire : Maryline MONTEILLET

Je déclare le vote ouvert.

(Les conseillères et conseillers communautaires appuient sur une touche de leur boîtier électronique pour voter)

Je déclare le vote clos.

Résultat du vote : Mme Maryline MONTEILLET est élue avec 66 voix pour et 2 abstentions.

8<sup>ème</sup> délégué titulaire : Jean-Louis PRAX

Je déclare le vote ouvert.

(Les conseillères et conseillers communautaires appuient sur une touche de leur boîtier électronique pour voter)

Je déclare le vote clos.

Résultat du vote : M. Jean-Louis PRAX est élu avec 66 voix pour et 2 abstentions.

9<sup>ème</sup> délégué titulaire : Michel COSNIER

Je déclare le vote ouvert.

(Les conseillères et conseillers communautaires appuient sur une touche de leur boîtier électronique pour voter)

Je déclare le vote clos.

Résultat du vote : M. Michel COSNIER est élu avec 65 voix pour et 3 abstentions.

10<sup>ème</sup> délégué titulaire : Christian POULHES

Je déclare le vote ouvert.

(Les conseillères et conseillers communautaires appuient sur une touche de leur boîtier électronique pour voter)

Je déclare le vote clos.

Résultat du vote : M. Christian POULHES est élu avec 66 voix pour et 2 abstentions.

11<sup>ème</sup> délégué titulaire : Philippe MAURS

Je déclare le vote ouvert.

(Les conseillères et conseillers communautaires appuient sur une touche de leur boîtier électronique pour voter)

Je déclare le vote clos.

Résultat du vote : M. Philippe MAURS est élu avec 66 voix pour et 2 abstentions.

12<sup>ème</sup> déléguée titulaire : Patricia BENITO

Je déclare le vote ouvert.

(Les conseillères et conseillers communautaires appuient sur une touche de leur boîtier électronique pour voter)

Je déclare le vote clos.

Résultat du vote : Mme Patricia BENITO est élue avec 66 voix pour et 2 abstentions.

13<sup>ème</sup> délégué titulaire : Michel BAISSAC

Je déclare le vote ouvert.

(Les conseillères et conseillers communautaires appuient sur une touche de leur boîtier électronique pour voter)

Je déclare le vote clos.

Résultat du vote : M. Michel BAISSAC est élu avec 66 voix pour et 2 abstentions.

14<sup>ème</sup> déléguée titulaire : Nathalie GARDES

Je déclare le vote ouvert.

(Les conseillères et conseillers communautaires appuient sur une touche de leur boîtier électronique pour voter)

Je déclare le vote clos.

Résultat du vote : Mme Nathalie GARDES est élue avec 65 voix pour et 3 abstentions.

15<sup>ème</sup> délégué titulaire : Jean-Luc LENTIER

Je déclare le vote ouvert.

(Les conseillères et conseillers communautaires appuient sur une touche de leur boîtier électronique pour voter)

Je déclare le vote clos.

Résultat du vote : M. Jean-Luc LENTIER est élu avec 66 voix pour et 2 abstentions.

16<sup>ème</sup> délégué titulaire : Louis ESTÈVES

Je déclare le vote ouvert.

(Les conseillères et conseillers communautaires appuient sur une touche de leur boîtier électronique pour voter)

Je déclare le vote clos.

Résultat du vote : M. Louis ESTÈVES est élu avec 65 voix pour et 3 abstentions.

17<sup>ème</sup> déléguée titulaire : Bernadette GINEZ

Je déclare le vote ouvert.

(Les conseillères et conseillers communautaires appuient sur une touche de leur boîtier électronique pour voter)

Je déclare le vote clos.

Résultat du vote : Mme Bernadette GINEZ est élue avec 65 voix pour et 3 abstentions.

18<sup>ème</sup> délégué titulaire : Jean-Michel FAUBLADIER

Je déclare le vote ouvert.

(Les conseillères et conseillers communautaires appuient sur une touche de leur boîtier électronique pour voter)

Je déclare le vote clos.

Résultat du vote : M. Jean-Michel FAUBLADIER est élu avec 65 voix pour et 3 abstentions.

1<sup>er</sup> délégué suppléant : Hubert BONHOMMET

Je déclare le vote ouvert.

(Les conseillères et conseillers communautaires appuient sur une touche de leur boîtier électronique pour voter)

Je déclare le vote clos.

Résultat du vote : M. Hubert BONHOMMET est élu avec 66 voix pour et 2 abstentions.

2<sup>ème</sup> délégué suppléant : Jean-Louis VIDAL

Je déclare le vote ouvert.

(Les conseillères et conseillers communautaires appuient sur une touche de leur boîtier électronique pour voter)

Je déclare le vote clos.

Résultat du vote : M. Jean-Louis VIDAL est élu avec 66 voix pour et 2 abstentions.

3<sup>ème</sup> délégué suppléant : Philippe FABRE

Je déclare le vote ouvert.

(Les conseillères et conseillers communautaires appuient sur une touche de leur boîtier électronique pour voter)

Je déclare le vote clos.

Résultat du vote : M. Philippe FABRE est élu avec 62 voix pour et 6 abstentions.

4<sup>ème</sup> délégué suppléant : Jean-Pierre PICARD

Je déclare le vote ouvert.

(Les conseillères et conseillers communautaires appuient sur une touche de leur boîtier électronique pour voter)

Je déclare le vote clos.

Résultat du vote : M. Jean-Pierre PICARD est élu avec 66 voix pour et 2 abstentions.

5<sup>ème</sup> délégué suppléant : Thierry CRUEGHE

Je déclare le vote ouvert.

(Les conseillères et conseillers communautaires appuient sur une touche de leur boîtier électronique pour voter)

Je déclare le vote clos.

Résultat du vote : M. Thierry CRUEGHE est élu avec 65 voix pour et 3 abstentions.

6<sup>ème</sup> délégué suppléant : Jean-Luc TOURLAN

Je déclare le vote ouvert.

(Les conseillères et conseillers communautaires appuient sur une touche de leur boîtier électronique pour voter)

Je déclare le vote clos.

Résultat du vote : M. Jean-Luc TOURLAN est élu avec 66 voix pour et 2 abstentions.

7<sup>ème</sup> délégué suppléant : Jean-François BARRIER

Je déclare le vote ouvert.

(Les conseillères et conseillers communautaires appuient sur une touche de leur boîtier électronique pour voter)

Je déclare le vote clos.

Résultat du vote : M. Jean-François BARRIER est élu avec 66 voix pour et 2 abstentions.

8<sup>ème</sup> délégué suppléant : Alain COUDON

Je déclare le vote ouvert.

(Les conseillères et conseillers communautaires appuient sur une touche de leur boîtier électronique pour voter)

Je déclare le vote clos.

Résultat du vote : M. Alain COUDON est élu avec 65 voix pour et 3 abstentions.

9<sup>ème</sup> délégué suppléant : Bernard BERTHELIER

Je déclare le vote ouvert.

(Les conseillères et conseillers communautaires appuient sur une touche de leur boîtier électronique pour voter)

Je déclare le vote clos.

Résultat du vote : M. Bernard BERTHELIER est élu avec 66 voix pour et 2 abstentions.

## **DÉLIBÉRATION N° 27 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANT(E)S DE LA CABA AU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DU CANTAL**

**Rapporteur : M. Pierre MATHONIER**

**M. LE PRÉSIDENT.**- La délibération n° 27 porte sur la désignation des représentants de la CABA au Syndicat Départemental d'Énergies du Cantal.

Les candidats proposés en titulaires sont Stéphane FRÉCHOU, Christian FRICOT et Michel BAISSAC.

Y a-t-il d'autres candidats ? Non.

Nous devons voter ces représentants un par un au scrutin secret.

1<sup>er</sup> délégué titulaire : Stéphane FRÉCHOU

Je déclare le vote ouvert.

(Les conseillères et conseillers communautaires appuient sur une touche de leur boîtier électronique pour voter)

Je déclare le vote clos.

Résultat du vote : M. Stéphane FRÉCHOU est élu avec 60 voix pour et 8 abstentions.

2<sup>ème</sup> délégué titulaire : Christian FRICOT

Je déclare le vote ouvert.

(Les conseillères et conseillers communautaires appuient sur une touche de leur boîtier électronique pour voter)

Je déclare le vote clos.

Résultat du vote : M. Christian FRICOT est élu avec 64 voix pour et 4 abstentions.

3<sup>ème</sup> délégué titulaire : Michel BAISSAC

Je déclare le vote ouvert.

(Les conseillères et conseillers communautaires appuient sur une touche de leur boîtier électronique pour voter)

Je déclare le vote clos.

Résultat du vote : M. Michel BAISSAC est élu avec 65 voix pour et 3 abstentions.

**DÉLIBÉRATION N° 28 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – CRÉATION DES EMPLOIS  
« COLLABORATEURS DE CABINET »**

**Rapporteur : M. Pierre MATHONIER**

**M. LE PRÉSIDENT.**- Nous avons une délibération n° 28 concernant la création des emplois « collaborateurs de cabinet ».

Il est proposé la création de trois postes de Collaborateurs de Cabinet à temps plein aux conditions suivantes :

Directeur de Cabinet : Indice Brut = 700 - Indice Majoré = 581

2 postes de Collaborateur de Cabinet :

\* Poste 1 : Indice Brut = 452 Indice Majoré = 396

\* Poste 2 : Indice Brut = 397 Indice Majoré = 361

Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Non. Nous pouvons passer au vote.

Je déclare le scrutin (public) ouvert.

(Les conseillères et conseillers communautaires appuient sur une touche de leur boîtier électronique pour voter)

Je déclare le vote clos.

La délibération n° 28 est adoptée à la majorité avec 65 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions.

**DÉLIBÉRATION N° 29 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – FIXATION DES INDEMNITÉS DE FONCTION DU PRÉSIDENT, DES VICE-PRÉSIDENT(E)S ET DES CONSEILLERS(ÈRES) DÉLÉGUÉ(E)S**

**Rapporteur : M. Pierre MATHONIER**

**M. LE PRÉSIDENT.**- La dernière proposition, c'est la fixation des indemnités de fonction du Président, des Vice-Président(e)s et des Conseillers(ères) Délégué(e)s.

Nous avons 1 Président, 13 Vice-Présidents et 23 Conseillers Délégués.

L'indemnité pour le Président est de 2 885 €.

L'indemnité pour les Vice-Présidents est de 1 154 €.

L'indemnité pour les Conseillers Délégués est de 288,54 €.

L'indemnité pour un double Conseiller Délégué est de 577 €.

Ces indemnités entrant dans l'enveloppe allouée selon les règles statutaires qui s'imposent.

Je vais mettre cette délibération au vote.

Le scrutin (public) est ouvert.

(Les conseillères et conseillers communautaires appuient sur une touche de leur boîtier électronique pour voter)

Je déclare le vote clos.

Nous pouvons voir le résultat du vote.

La délibération n° 29 est adoptée à la majorité avec 66 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.

**DÉCISIONS DU PRÉSIDENT ET DU BUREAU PRISES DEPUIS LE CONSEIL DU 3 FÉVRIER 2020, EN REGARD DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Vous avez la liste des décisions. Y a-t-il des questions sur les décisions prises depuis le précédent Conseil Communautaire ? Pas de questions sur ces décisions. Nous devons en prendre acte.

Le Conseil Communautaire prend acte des décisions.

Je vous remercie. Il y a un verre qui est prévu dans la salle à côté, à l'Espace des Carmes. Vous y êtes bien évidemment invités.

Il va y avoir une photo à faire avant de nous retrouver autour d'un verre. Nous allons la faire maintenant.

**(La séance est levée à 20 h 20)**

---